

Séance
ordinaire du
6 février 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.02.29

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.02.30

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 318 918.27 \$
↳ Comptes préautorisés : 465 482.80 \$

ADMINISTRATION

5. Message de sympathie et de solidarité envers la communauté musulmane de Québec.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli au projet de loi C-323 concernant la mise en place d'un crédit d'impôt applicable aux travaux visant la réhabilitation d'édifices patrimoniaux désignés.
7. Autorisation de signature dans le cadre d'une entente de services professionnels pour l'élaboration d'une politique culturelle.
8. Nomination des membres du comité de travail de la politique culturelle de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

9. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des Directeurs généraux des Municipalités du Québec (ADGMQ).
10. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis.
11. Contribution de la Ville de Mont-Joli au financement du poste de chargée de projets en développement commercial.
12. Autorisation de réclamation au MTQ dans le cadre de la subvention pour la Route Verte volet 2 du programme véloce II.
13. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (Comptables professionnels Agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
14. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Renouvellement de l'entente annuelle au programme MPO.
16. Adjudication d'un contrat à Solutions Santé Sécurité.
17. Autorisation de formation pour trois (3) membres du personnel des travaux publics.
18. Attribution de permanence à monsieur Guy Bourgoïn à titre de préposé au stade du centenaire.
19. Attribution de permanence à madame Nathalie Samson à titre de commis à la bibliothèque.
20. Autorisation de paiement de la cotisation à la GRHMQ pour un membre du personnel-cadre.
21. Autorisation de signature d'une entente de partenariat entre la Ville de Mont-Joli et le Cegep de Matane – département d'aménagement et d'urbanisme.
22. Autorisation d'embauche pour le poste de préposé aqueduc et égouts (PAE).

LOISIRS

23. Renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour 2017.

24. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent.
25. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour la semaine de relâche de mars 2017.
26. Résolution d'appui de la Ville de Mont-Joli au regroupement pour un Québec en santé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
28. Autorisation d'embauche d'une recrue pompier pour le service incendie.
29. Autorisation des frais d'inscription et frais afférents à la formation des lieutenants intérimaires.
30. Autorisation d'une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
31. Adoption du plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

32. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable.
33. Ratification d'un mandat à la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.

URBANISME

34. Adoption du règlement 2017-1359 modifiant le règlement 2013-1305 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de la « maladie du cerisier ».
35. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour 2016.
36. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 17 janvier 2017 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

37. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
38. Période de questions.
39. Clôture et levée de l'assemblée.

17.02.31

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017 À 20H30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 janvier 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.02.32

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 318 918.27\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 465 482.80\$.

ADMINISTRATION

17.02.33

MESSAGE DE SYMPATHIE ET DE SOLIDARITÉ ENVERS LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 29 janvier dernier la communauté musulmane de Québec était victime d'actes de terrorisme d'une violence inouïe au sein même de la grande mosquée;

CONSIDÉRANT QUE ces atrocités commises contre d'innocentes victimes, faisant de nombreux morts et blessés, ont choqué la population entière du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet acte de terrorisme est une attaque contre l'humanité et nos valeurs universelles;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois de toutes communautés doivent démontrer force et solidarité contre le terrorisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'offrir un message de sympathie à toutes les familles et proches qui ont perdu un être cher ou qui les ont vus se faire blesser lors de ces tristes événements et d'être solidaires envers la communauté musulmane, la population de la Ville de Québec et l'ensemble des Québécois.

Cette résolution sera acheminée aux dirigeants de la Grande mosquée de Québec, au maire de la Ville de Québec, monsieur Régis Labeaume, ainsi qu'au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

17.02.34

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET DE LOI C-323 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT APPLICABLE AUX TRAVAUX VISANT LA RÉHABILITATION D'ÉDIFICES PATRIMONIAUX DÉSIGNÉS

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-323 vise la mise en place d'un crédit d'impôt de 20 % applicable aux travaux visant la réhabilitation d'édifices patrimoniaux désignés ainsi que le mécanisme d'amortissement accéléré applicable aux dépenses consacrées à ces édifices;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle le Canada n'a aucune politique permettant d'aider les propriétaires qui consacrent beaucoup d'argent à des travaux qui

profitent au public;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi freinera la destruction des édifices patrimoniaux au Canada et favorisera leur réhabilitation pour leur importance culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permettrait aux propriétaires de rembourser leurs dépenses de réhabilitation patrimoniale à un rythme plus rapide que celui actuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi encouragera les propriétaires d'édifices patrimoniaux à les réhabiliter plutôt que de les démolir, ce qui sera avantageux tant sur le plan patrimonial que pour l'économie locale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil demande au député de la circonscription d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, monsieur Rémi Massé d'appuyer le projet de loi C-323.

17.02.35

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert adopté par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de services professionnels pour l'élaboration d'une politique culturelle avec madame Martine Proulx, et ce, au montant de 4500 \$.

17.02.36

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire implanter une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail doit être mis en place afin d'élaborer cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit réunir des personnes de différents milieux afin d'apporter une diversité d'expérience;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de travail pour l'élaboration de la politique culturelle :

- Madame Martine Proulx, chargée de projet
- Monsieur Jacques Dumas, conseiller municipal
- Madame Nancy Proulx, Château Landry et dossiers culturels
- Madame Julie Bélanger, bibliothèque
- Madame Julie Boivin, CLAC
- Monsieur Michel Dufour, entrepreneur culturel
- Madame Nadia Fillion, agente de développement culturel MRC
- Monsieur Jacques Michaud, patrimoine
- Madame Monique Ross, arts traditionnels, Cercle de Fermières
- Madame Isabelle Bérubé, littérature, patrimoine naturel
- Madame Huguette Lefrançois, groupe Alizarin
- Madame Micheline Savoie, groupe Alizarin
- Monsieur Marc Després, média
- Madame Julie Gauthier, Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent

FINANCES

17.02.37 RENOUELEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2017 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1053 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.02.38 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2017 l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis au coût de 310 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.02.39 CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli versera la somme de 54 500 \$ à la Corporation de développement économique de Mont-Joli (CODEM) qui fera l'objet de quatre (4) paiements égaux. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.02.40 AUTORISATION DE RÉCLAMATION AU MTQ DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION POUR LA ROUTE VERTE VOLET 2 DU PROGRAMME VÉLOCE II

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une aide financière pour la réalisation d'une voie cyclable;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de transmettre des documents au MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ces travaux est évalué à 44 166.66 \$;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Normand Gagnon et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté que la Ville de Mont-Joli confirme que les travaux sont complétés et conformes et autorise le directeur des finances à produire la réclamation et à transmettre les documents requis au MTQ.

17.02.41 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉES) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1067.52 \$, taxes incluses, à titre de cotisation 2017 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40 \$ taxes incluses.

17.02.42 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Municipalité de Price	Fête estivale	Prêt de barrières
Le Mistral	Harmonie	200 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.02.43 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AU PROGRAMME MPO

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1850 \$, plus les taxes, pour le renouvellement de l'entente annuelle au programme MPO pour la période du 1^{er} février 2017 au 1^{er} février 2018. Cette somme est prévue au budget de la Ville pour le présent exercice.

17.02.44 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À SOLUTIONS SANTÉ SÉCURITÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'adjuger un contrat à la mutuelle Solutions Santé Sécurité. Ce contrat prévoit deux formations pour monsieur Gilles Gaudreault, représentant de l'employeur en santé et sécurité au travail, intitulées : « représentant de l'employeur et la SST et prévenir pour notre avenir » ainsi qu'une banque d'heures pour des activités de prévention qui seront déterminées, et ce, au montant de 1404 \$ plus les taxes.

17.02.45 AUTORISATION DE FORMATION POUR TROIS (3) MEMBRES DU PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation de messieurs Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement, Yvan Bond, chef d'équipe division eau et Grégory Ledeuil, opérateur de réseau à assister à une formation de la firme Info-Excavation le 30 mars prochain à Rimouski. Le conseil accepte le paiement des frais de transport et de repas. Cette dépense est prévue au budget du service.

17.02.46 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR GUY BOURGOIN À TITRE DE PRÉPOSÉ AU STADE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bourgoïn a obtenu le poste de préposé au stade du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Bourgoïn est terminée et que sa supérieure, madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, recommande l'attribution de la permanence de monsieur Bourgoïn compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Guy Bourgoïn, à titre de préposé au stade du centenaire.

17.02.47 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME NATHALIE SAMSON À TITRE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE madame Samson a obtenu le poste de commis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Samson est terminée et que sa supérieure, madame Julie Bélanger, régisseuse, recommande l'attribution de la permanence de madame Samson compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Nathalie Samson, à titre de commis à la bibliothèque.

17.02.48 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION À LA GRHMQ POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle aux Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec pour l'année 2017 du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, et ce, au montant de 275 \$. Cette dépense est prévue au budget.

17.02.49 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CEGEP DE MATANE – DÉPARTEMENT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Danielle Doyer, mairesse et monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de partenariat entre la Ville de Mont-Joli et le Cegep de Matane, département d'aménagement et d'urbanisme afin d'offrir un stage en milieu de travail.

17.02.50 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS (PAE)

Cet item a été retiré.

LOISIRS

17.02.51 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2017

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, au montant de 184 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.02.52 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, et ce, au montant de 140 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.02.53

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche aura lieu du 4 au 12 mars 2017 et que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, comme à chaque année, un éventail d'activités populaires, dont la « Journée des flocons »;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) offre un programme de soutien financier destiné à favoriser la mise sur pied de ce type d'évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une programmation d'activités pour la période de relâche du 4 au 12 mars 2017 et de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 800 \$ à l'URLS pour le Programme de soutien financier de loisir 2016-2017. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

17.02.54

RÉSOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QU'IL est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli donne son appui au Regroupement pour un Québec en santé, et, à cet effet, demande au gouvernement du Québec de :

- Poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et de Québécois par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

- D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
- D'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, à monsieur Carlos Leitao, ministre des Finances, madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie ainsi qu'au Premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.02.55 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-1330 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

17.02.56 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE RECRUE POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Ian Lord à titre de recrue pompier pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Lord entrera en fonction le 7 février 2017.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

17.02.57 AUTORISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS AFFÉRENTS À LA FORMATION DES LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les frais d'inscription et les frais afférents à la formation des lieutenants intérimaires soient messieurs Olivier Roussel, Renaud Gagnon et Serge Richard.

17.02.58 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 10 pompiers pour le programme de Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

17.02.59

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

17.02.60

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDIT QUINQUENNAL DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour un audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

Rang	Firme	Coefficient	Montant \$
1	SNC Lavalin	120.90	11 497.50\$
2	Tetra Tech	56.30	23 799.83\$

CONSIDÉRANT QUE les offres de services devaient obtenir la note minimale de 70 % avant l'ouverture des offres de prix;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du comité d'analyse des soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat à la firme SNC Lavallin pour un audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable, et ce, au montant de 11 497.50\$ taxes incluses.

17.02.61

RATIFICATION D'UN MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA MÉTIS INC

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat donné à la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. pour l'évaluation monétaire de quatre arbres situés sur le lot 4 071 194, et ce, pour un montant de 802 \$ plus les taxes.

URBANISME

17.02.62

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1359 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-1305 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES « NODULES NOIRS » OU DE LA « MALADIE DU CERISIER »

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1359 modifiant le règlement 2013-1305 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de la « maladie du cerisier ».

17.02.63

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2016 lors de la réunion du mardi 17 janvier 2017;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2016;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par messieurs Denis Dubé et Georges Jalbert;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- Une (1) demande de modification de zonage;
- douze (12) demandes de dérogation mineure dont 10 ont été acceptées et complétées,
- douze (12) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),
- une (1) demande d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement du programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.

Tableau comparatif des permis de construction

Quatre (4) permis de construction ont été délivrés au cours de l'année 2016.

TYPE	2016		2015		2014	
	#	VALEUR	#	VALEUR	#	VALEUR
<i>Unifamilial</i>	1	5000	1	400 000	1	350 000
Bifamiliale	1	230 000		0		0
Jumelée (2 x 2)	1	300 000	1	300 000	2	630 000
En rangée (3 x 3)	0	0	1	450 000	3	1 410 000
En rangée (4 x 4)	0	0	1	670 000	0	0
Multifamilial (6)	0	0	1	450 000	0	0
Commercial	1	350 000	1	650 000	2	2 400 000
Institutionnel	0	0	0	0	0	0
Public	0	0	0	0	0	0
Industriel	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	885 000	6	2 920 000	8	4 470 000

Tableau comparatif des permis de rénovations, réparations et démolition

382 permis de rénovations et de réparations ont été délivrés au cours de l'année 2016.

2016		2015		2014	
382	7 660 511	344	8 068 250	343	8 886 106

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2016	885 000	7 660 511	8 545 511
2015	2 920 000	8 068 250	10 988 250
2014	4 470 000	8 886 106	13 356 106
2013	1 000 000	6 555 755	7 555 755
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469

17.02.64
Georges

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 17 JANVIER 2017
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 17 janvier 2017 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 5 permis de rénovation pour une valeur de 58 000 \$
- Une demande de dérogation mineure.

AFFAIRES NOUVELLES

17.02.65

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-Laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS a sollicité madame Danielle Doyer, mairesse, à titre de porte-parole pour la MRC de La Mitis et que dans le cadre de cette démarche elle doit identifier un « Superhéros » ;

CONSIDÉRANT QUE madame Doyer a choisi monsieur Claude Desrosiers, professeur à l'école du Mistral, comme « Superhéros » en raison de ses actions positives envers les jeunes, contribuant ainsi à encourager la persévérance scolaire dans son milieu ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent

17.02.66 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.02.67 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière